

# LE PROGRAMME

CHAPITRE 13

# SÉCURITÉ PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES



**Orléans**  
**En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

**LA FRANCE INSOUMISE**



# 13. Sécurité, prévention et gestion des risques

## A. Sécurité

Un rapport de défiance continue de s'accroître entre les citoyens et la police nationale. À la suite des nombreuses violences commises à l'encontre de manifestants occasionnant des lésions irréversibles et des affaires qui ont profondément choqué l'opinion, la police n'est plus perçue par beaucoup comme une police républicaine qui protège.

Cette évolution de la façon d'opérer de la police nationale s'accompagne d'un désengagement de l'État auquel la commune est sommée de pallier bien que les missions des deux types de police soient très différentes. Afin de rendre plus évidente la distinction entre ces deux polices, nous voulons progressivement mettre fin à la similarité des uniformes et équipements de chacune d'entre elles.

Dans ce contexte anxiogène, la police municipale et l'ensemble des agents de prévention communaux et métropolitains remplissent un rôle d'apaisement fondamental. Ce sera le fil rouge de l'action municipale en matière de police : retisser un lien de confiance avec les citoyens mais aussi agir contre les incivilités et actes délictueux du quotidien, notamment en termes de sécurité routière, afin que la ville soit un lieu paisible pour chacun ; condamner les incivilités de manière proportionnelle et agir avec pédagogie pour ne pas que cela se reproduise ; mais aussi faire en sorte de comprendre la source des incivilités pour régler le problème en amont. Lorsque les missions de la police municipale seront redéfinies, du temps pourra être libéré pour ce qui relève vraiment des responsabilités de la municipalité. Une attention particulière sera portée à la question du harcèlement et des violences à l'encontre des femmes et personnes LGBTQIA+.

Nous souhaitons aussi déployer la police métropolitaine de l'environnement qui est aujourd'hui inopérante en partenariat étroit avec les services de l'État compétents (DREAL, police de l'eau, etc.). Il s'agira d'aider les maires qui disposent de peu de moyens dans leur commune pour lutter contre les dépôts de pneus ou matériaux de chantier à ciel ouvert, des comblements de mares, etc. alors que souvent les auteurs des faits sont connus de tous.

- 1 Audit citoyen des politiques publiques en matière de sécurité et de liberté publiques.
- 2 Organisation d'assises de la nuit, en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués (bars, commerçants, associations d'étudiants, féministes, LGBTQIA+, riverains) afin que chacun puisse profiter pleinement et sereinement de la vie nocturne.
- 3 Renégociation du contrat local de sécurité Police Nationale / Police Municipale pour replacer chacune des deux entités dans son cœur de métier, notamment la prévention en ce qui concerne la PM. Une vigilance toute particulière sera portée aux questions d'incivilités et violences routières. Nous instaurons un dialogue régulier entre les différents acteurs concernés.
- 4 Renforcement de la formation des policiers municipaux et des ASVP.
- 5 Attribution de moyens d'intervention plus rapides contre les violences sexuelles et le harcèlement, notamment envers les femmes et les personnes LGBTQIA+.
- 6 Mise en place à titre expérimental puis de manière définitive du récépissé de contrôle d'identité.
- 7 Renforcement de la police métropolitaine de l'environnement pour lutter efficacement sur tout le territoire métropolitain contre les dépôts sauvages et incivilités environnementales .

- 8 La Police Municipale, conformément à son rôle et à ses missions, ne sera plus dotée d'armes à feu.
- 9 Mobiliser les sciences sociales pour la prévention et la résolution non-répressive des conflits.
- 10 Réaménager la voirie afin de prévenir les incivilités routières et autres comportements dangereux.
- 11 Renforcer les campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité routière (éclairage individuel, vêtements réfléchissants, respect des sas vélos, consommation de psychotropes, etc).

## B. Prévention et gestion des risques

La prévention des risques concerne des domaines aussi variés que la sécurité routière, les inondations, le bâti ou encore la sûreté nucléaire.

L'effondrement de logements rue de bourgogne nous rappelle l'importance de veiller à ce que de tels drames ne se reproduisent pas.

Les aménagements urbains et routiers ou encore de l'éclairage public ont déjà été développés dans des chapitres précédents, nous n'y reviendrons donc pas, mais la question de la prévention doit évidemment tenir compte de ces différents domaines.

Communiquer sur les risques potentiels ne doit pas virer à l'alarmisme, mais peut être un outil de conscientisation dans le cadre de différents débats démocratiques, par exemple celui du nucléaire.

Il est également du rôle des pouvoirs publics de prévenir et, le cas échéant, mettre fin aux proliférations de nuisibles. L'expansion des logements touchés par les punaises de lit sont la conséquence de l'inaction générale de l'Etat, malgré les alertes répétées de députés insoumis.

- 12 Redéploiement du système d'alerte des risques majeurs (naturels, technologiques, pics de pollution...) et mise à jour des différents plans de gestion des risques en lien avec la préfecture.
- 13 Faire un audit des zones inondables au niveau de la métropole, afin d'empêcher que de nouveaux aménagements mettent en péril les habitants et, au contraire, prendre les mesures qui s'imposent pour la sécurité. Les travaux de désimperméabilisation, sans faire disparaître tout risque d'inondation, seront encouragés. Les zones d'expansion des crues, ainsi que les ouvrages qui y concourent, seront restaurés et entretenus.
- 14 Pour faire face au risque d'inondation, l'implication de la métropole dans le PAPI des vals de l'Orléanais sera fortement renforcée. La compétence GEMAPI devra être exercée de manière plus collective et prendre complètement en compte le dérèglement climatique dans une hypothèse de +4°C d'ici la fin du siècle. Le risque résidant également dans la pénurie d'eau, nous promouvons au niveau de la métropole la réalisation et l'actualisation des études HMUC sur chaque secteur pouvant avoir une incidence sur la métropole.
- 15 Réviser les possibilités de construction aux abords de la Loire et du Loiret compris dans le PLUM pour empêcher de nouvelles constructions et, dans le cadre des rénovations, adapter le bâti aux crues.
- 16 Anticiper dans les règles d'urbanisme l'évolution vraisemblable du climat à 50 ans et donc les évolutions du bâti nécessaires pour préserver la qualité de vie des personnes.
- 17 Repenser et faire la promotion des dispositifs d'aide, des subventions pour les propriétaires de logements vétustes, encourager la rénovation et la mise aux normes de sécurité.

- 18 Communiquer de manière large sur les risques et pollutions entraînées par les centrales nucléaires de la Région, tant en cas d'incident que liées à leur usage normal.
- 19 Faire un audit de la présence de nuisibles (punaises de lit, cafards, rats, etc.) dans la commune, notamment dans les logements publics et sociaux et mettre en place un véritable suivi d'entretien. Communiquer sur les moyens de lutter contre ces proliférations et, le cas échéant, mettre en place des plans de lutte concertés avec les différentes parties prenantes (propriétaires, collectivités, Etat, etc.) à l'échelle du quartier ou de la zone touchée. La prévention et les moyens non-toxiques pour la population ou l'environnement seront privilégiés.

**RETROUVEZ  
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES  
ET NOS TRACTS SUR**

**[orleans-en-commun.fr](http://orleans-en-commun.fr)**



**Orléans**  
**En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

**LA FRANCE INSOUMISE**

